

## **CORRESPONDANCES SÉANCE RÉGULIÈRE 4 juillet 2017**

- 1- Participation financière de Tourisme Bas-Saint-Laurent de 3 000 \$ pour une étude sur la relance des activités de la Station plein air de St-Pacôme
- 2- Aide financière du Club de 50 ans et plus de St-Gabriel de 100 \$ pour le camp de jour
- 3- Extrait du Code de construction du Québec concernant les gradins
- 4- La Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau remercie le conseil municipal d'avoir adopté le Projet de règlement sur le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploitation et l'exploration d'hydrocarbures sur le territoire de St-Pacôme
- 5- Association de la relève agricole du Bas-Saint-Laurent sollicitant un appui de la MRC de Kamouraska dans le dossier de l'accaparement et la financiarisation des terres agricoles
- 6- Demande citoyenne pour la prolongation de la zone de circulation de 70 km sur la route 230 à partir de la Ferme de la Côte jusqu'au viaduc en passant par le 309, boul. Bégin, et ce, en direction de St-Philippe-de-Néri
- 7- M. Gérard Jean, maire de Lanoraie concernant le dépôt des règlements locaux sur les distances séparatrices entre les sources d'eau potable et les installations des sociétés gazières
- 8- Correspondance transmise à une citoyenne pour avoir fait des travaux de rénovation sans avoir obtenu au préalable le permis requis
- 9- Réponse de Lavery avocats à la mise en demeure du 1<sup>er</sup> juin 2017
- 10- M. Pierre Dolbec maire de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier concernant le lancement officiel du Prix Créateurs d'emplois du Québec
- 11- Copie certifiée conforme de l'acte d'abandon de bail emphytéotique avec la Station Plein Air
- 12- Bilan de session parlementaire à l'Assemblée nationale se terminant par l'adoption du projet de loi no 122 confirmant le rôle du gouvernement de proximité des municipalités du Québec
- 13- Remerciements du comité « ad hoc » pour l'avenir du bâtiment de l'église
- 14- Office des personnes handicapées concernant l'exercice du droit de vote des personnes handicapées lors des prochaines élections générales municipales
- 15- Avis d'infraction remis aux personnes qui ont encore un garage temporaire sur leur propriété
- 16- MRC de Kamouraska concernant l'avenir des soins de santé et sociaux du Kamouraska un mémoire pour des solutions durables
- 17- Fédération québécoises des municipalités concernant le projet de loi 122 reconnaissant les municipalités du Québec comme gouvernement de proximité
- 18- Projet PIC-150 à Saint-Pacôme
- 19- Suite à une tournée d'inspection, des avis ont été transmis à certains contribuables concernant les nuisances sur leur propriété
- 20- CNESST concernant la protection des renseignements personnels des dossiers de lésion des travailleurs de la municipalité
- 21- Soutien au Projet de loi C-203, Loi modifiant la Loi sur la Cour suprême (compréhension des langues officielles)
- 22- Rapport de visite de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) concernant les parcs municipaux de St-Pacôme
- 23- Lettre de félicitations à Mme Caroline Bolieu pour la récompense obtenue à la 19<sup>e</sup> édition du Défi OSEntreprise échelon régional
- 24- Desjardins met à la disposition des régions un Fonds de 100 M\$. Pour la Côte-du-Sud, le montant est de 4 M\$

- 25- Fête nationale du Québec demandant de compléter le rapport d'activités et financier et de le transmettre à la SNEQ au plus tard le 21 juillet 2017
- 26- Entreprises Côte-du-Sud concernant la révision annuelle de la marge de crédit de la municipalité (frais annuels 500 \$ pour la révision)
- 27- CAUREQ rappelant l'importance d'aviser leur centre de tous les travaux qui auront lieu sur les routes de juridiction municipale et qui pourraient compromettre ou empêcher la circulation des véhicules d'urgence
- 28- Lettre de démission du président du CCU effective le 20 juin 2017
- 29- Remise d'un certificat- cadeau familial des Musées de la civilisation permettant de visiter l'ensemble des expositions présentées au Musée de la civilisation intitulée « Hergé à Québec », pour tirage aux abonnés de la bibliothèque
- 30- Offre de service de TechnoRem Inc. concernant l'application de l'article 68 du règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection stipulant que les responsables des puits de catégorie 1, soit ceux alimentant plus de 500 personnes, doivent transmettre au ministre, tous les 5 ans, un rapport signé par un professionnel
- 31- Nouveau site WEB pour Parcours Fil Rouge
- 32- Jugement rendu le 31 mai 2017 à la Cour municipale commune de La Pocatière pour une réclamation de taxes et intérêts